



Vaudreuil-Dorion

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Stationnement de nuit sur rue en hiver : permis ou interdit?

Vaudreuil-Dorion, le 2 décembre 2020 – La Ville de Vaudreuil-Dorion rappelle à sa population qu'il est important de vérifier quotidiennement s'il est possible de stationner son véhicule dans la rue en période hivernale, soit jusqu'au 1^{er} avril. Chaque jour, dès 17 h, le message de la ligne d'information (450 455-3372) est actualisé afin d'indiquer si le stationnement est permis ou interdit à compter de minuit, et ce, en fonction des conditions climatiques et des opérations de déneigement et de déglacage en cours.

Selon la réglementation en vigueur, le stationnement sur rue est interdit du 15 novembre au 1^{er} avril, entre minuit et 7 h. Cependant, pour alléger cette réglementation et permettre le stationnement sur rue autant que possible, la Ville a mis en place il y a quelques années la ligne de stationnement hivernal. Avec ce système, l'interdiction a dû être maintenue seulement 38 nuits l'an dernier et 35, l'année précédente, sur une période de quatre mois et demi.

Lors de tempêtes ou d'opérations de déneigement, les citoyens peuvent utiliser l'un des stationnements alternatifs mis à leur disposition pour garer leur véhicule :

- 1650, rue Émile-Bouchard
- Aréna et bibliothèque municipale
- Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme
- Centre Multisports
- Parc de Bel-Air
- Parc de Dorion-Gardens (respecter la signalisation en place)
- Parc de la Maison-Valois
- Parc de la montée Cadieux
- Parc Esther-Blondin
- Parc Félix-Leclerc
- Parc Lorne-Worseley
- Parc Paul-Gérin-Lajoie
- Parc Trudeau
- Stationnement de la Fabrique

Il est à noter que certaines exceptions s'appliquent. Ainsi, aux endroits où se trouve un panneau interdisant le stationnement, celui-ci a préséance sur le message téléphonique. Un véhicule laissé dans la rue alors que le stationnement est interdit et qui nuirait aux opérations de déneigement pourrait être remorqué et son propriétaire se verrait remettre une amende.

Un nouveau système d'avis bientôt disponible

La Ville travaille actuellement à la mise en place d'un portail citoyen à partir duquel les résidents pourront s'inscrire pour recevoir des avis par courriel, notification mobile ou message texte sur les sujets qui les intéressent, parmi lesquels l'interdiction de stationnement sur rue en hiver. Le lancement de la plateforme citoyenne est prévu au début de 2021. À noter que la mise en place de ce nouveau système d'avis viendra s'ajouter à la ligne téléphonique et que cette dernière reste le moyen le plus sûr pour savoir s'il est permis ou interdit de stationner son véhicule dans la rue en période hivernale.